

C.P. n° 109.00.00-03.00 Habillement et confection: Entreprises-fournisseurs à l'industrie automobile

Adaptation suite à : Indexation : 4,7 %

Validité : depuis le 01/04/2023

Régime hebdomadaire : 37h30

Catégorie	salaire minimum
01 : Groupe salarial 1	14,2410
02 : Groupe salarial 2	14,4704
03 : Groupe salarial 3	14,9388
04 : Groupe salarial 4	15,6648
05 : Groupe salarial 5	16,6847
06 : Groupe salarial 6	18,0484
07 : Groupe salarial 7	19,8272

